

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 21 décembre 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-12-21-07

Date de la convocation

14/12/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-et-un décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arrivée à 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT

Étaient représentés : Christine BOURDELLE par Sonia DOUAY et Edith DELBEY par Annie COCHET

Étaient absents : Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Convoqués : 23

Présents : 15

Représentés : 2

Absents : 6

Richard BENOIT est désigné secrétaire de séance

OBJET :**Finances**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a missionné dès 2020 le bureau d'études AEDIFICEM pour la réalisation d'une étude de programmation portant sur la requalification des installations sportives du stade municipal.

Concernant les installations footballistiques, cette dernière a conclu à la nécessité de les réhabiliter et les développer sur l'actuel site du stade municipal.

Demande de subventions

Les années 2021 et 2022 ont été consacrées au choix de la maîtrise d'œuvre, au déroulé des études correspondantes et enfin à la consultation des entreprises qui s'est achevée très récemment.

Construction d'un ensemble « tribune, 4 vestiaires de foot et locaux annexes »

Les contours de ce projet sont maintenant connus qui ont permis de décliner cette opération d'ensemble en quatre projets distincts et fonctionnellement indépendant de sorte que leur réalisation puisse être étalée dans le temps et par conséquent budgétairement supportable par la commune.

Il y a maintenant lieu de solliciter les financeurs institutionnels pour les projets se rapportant à la construction d'un ensemble « tribunes, 4 vestiaires de foot et locaux annexes ». L'assiette éligible intégrant le coût des études et des travaux s'élève à 1 446 460 € HT.

M. le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel correspondant :

DSIL 2023

**CONSEIL
 DEPARTEMENTAL DE
 LA SOMME**

**Dispositif « Soutien
 aux équipements
 sportifs »**

	Taux (%)	Montant (€)
Etat – DETR 2021	6,91 %	99 900 €
Etat – DSIL 2023	52,35 %	757 258 €
Conseil Départemental	20,74%	300 000 €
Commune	20,00 %	289 302 €
TOTAL	100,00 %	1 446 460 €

Suite et fin de la délibération n°2022-12-21-07

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'opération telle que présentée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL 2023 et du Conseil Départemental de la Somme au titre du dispositif « soutien aux équipements sportifs » en respect du plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande et à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire
Pierre DURAND

